



LA FRANÇAISE
SYSTEMATIC ASSET MANAGEMENT

Rapport annuel La Française Systematic Global Listed Real Estate

du 01.01.2023 au 31.12.2023

La Française Systematic Asset Management GmbH

La Française Systematic Asset Management GmbH
Neue Mainzer Str. 80
60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Registre du commerce:
Frankfurt HRB 34125

Direction:
Berit Jauch
Dennis Jeske
Kay Scherf
Mark Wolter

www.la-francaise-systematic-am.com

La Française Systematic Global Listed Real Estate

Rapport d'activité au 31 décembre 2023

La Française Systematic Global Listed Real Estate

La période de référence s'étend du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

La Française Systematic Global Listed Real Estate est un fonds d'actions de distribution diversifié qui investit à l'échelle mondiale dans des actions immobilières et des FPI (fonds de placement immobilier). Sur la base d'un processus d'investissement systématiquement exempt de pronostics, il s'agit de sélectionner des titres liquides sous-évalués (« Value ») et de qualité (« Quality ») qui disposent en outre d'une stabilité de tendance. Pour réduire les risques, le risque de cours (volatilité) est également pris en compte pour évaluer les risques de perte particulièrement élevés, ainsi que des critères de durabilité (« investissement responsable »), dont principalement la bonne gestion de l'entreprise (« gouvernance »). La pondération des pays et des secteurs résulte (« bottom-up ») de la sélection des titres individuels, qui est régulièrement vérifiée. Toutes les positions en actions sont en principe pondérées de manière égale, avec un ajustement régulier de la pondération (« rebalancing »).

Les catégories de parts R et I sont celles qui ont été créées jusqu'à présent pour le fonds La Française Systematic Global Listed Real Estate.

Les principaux risques auxquels le fonds d'investissement a été exposé au cours de l'année sous revue étaient les risques du marché liés aux pertes de cours sur des marchés de placement entiers et sur des actions individuelles, ainsi que les risques de change. En raison de la diversification des risques, il n'y a pas eu de risques importants de contrepartie. En outre, il n'y a pas eu non plus d'autres risques pouvant être qualifiés d'importants.

En dépit de pronostics plutôt timides sur le marché des capitaux, poussés par une inflation tenace et des craintes de récession, l'année d'investissement 2023 a été nettement plus réjouissante que celle de 2022. Beaucoup de choses se sont déroulées contrairement aux attentes, l'inflation a progressivement diminué des deux côtés de l'Atlantique et l'économie américaine s'est montrée plus robuste que redouté. Néanmoins, des événements tels que la crise bancaire américaine au printemps ou l'émergence de craintes de récession en Europe au début du deuxième semestre ont conduit à des mouvements de volatilité sur les marchés d'actions. Presque tous les marchés d'actions ont enregistré une performance positive à deux chiffres. Seule exception, l'indice Hang Seng a affiché une performance négative à deux chiffres. Une fois de plus, peu d'actions fortement pondérées dans les indices ont été à l'origine d'une grande partie de la performance. Les portefeuilles diversifiés n'ont pas pu apporter de valeur ajoutée directe dans ce contexte de marché. Une divergence a également été constatée parmi les facteurs. La performance du marché a été tirée notamment par les titres « Quality » et « Growth », tandis que les titres « Value », « Momentum » et « Low Volatility » ont certes apporté des contributions nettement positives à la performance, mais nettement inférieures aux deux précédentes. D'un point de vue sectoriel, les moteurs sont venus des secteurs de la technologie, des communications et de la consommation discrétionnaire. Les services aux collectivités, les entreprises d'énergie et de santé ont obtenu des résultats nettement moins bons.

En fin d'année, l'inflation s'est stabilisée autour de 3 % en Amérique et en Europe, en raison de la baisse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. En sa qualité de président de la FED, Jerome Powell a déclaré en décembre que les taux directeurs avaient atteint le pic ou s'en étaient approchés. Jusqu'à présent, la fin du cycle des taux d'intérêt se manifeste principalement sur l'extrémité courte de la courbe des taux inversée. Les obligations d'État, les obligations d'entreprises et les obligations à haut rendement ont bénéficié de ce mouvement.

L'évolution de la composition du portefeuille de La Française Systematic Global Listed Real Estate reflète ces développements.

Le taux d'investissement s'élevait à 99,29 % à la fin de la période sous revue. Au cours de la période sous revue, la performance (selon la méthode BVI) a été de 6,95 % pour la catégorie de parts R et de 7,72 % pour la catégorie de parts I.

Informations sur la durabilité

Le fonds d'investissement est classé comme relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement sur la publication d'informations »).

Les indications à inclure dans les informations précontractuelles d'un fonds classé article 8, conformément aux articles 7 et 8 du règlement sur la publication d'informations et du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (« règlement taxonomie »), ont été incluses dans la version de janvier 2023 du prospectus de vente. Le prospectus de vente a été transmis à l'autorité fédérale de supervision financière (BaFin) le 30 décembre 2022 et publié sur le site Internet de la société le 2 janvier 2023.

Les informations complémentaires visées à l'article 11 du règlement SFDR et à l'article 6 du règlement taxonomie concernant les informations périodiques relatives aux produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement SFDR et à l'article 6, paragraphe 1, du règlement taxonomie figurent à l'« Annexe ESG » du présent rapport annuel.

La Française Systematic Global Listed Real Estate

État financier au 31 décembre 2023

	Valeur de marché en EUR	Valeur de marché en EUR	% de l'actif du fonds
I. Actif		27 589 151,59	100,29
1. Actions		27 315 024,97	99,29
- Construction et matériaux de construction	1 103 785,92		4,01
- Immobilier	26 211 239,05		95,28
2. Créances		176 409,45	0,64
3. Avoirs en banque		97 717,17	0,36
II. Passif		-78 437,63	-0,29
III. Actif du fonds		27 510 713,96	100,00 ¹⁾

¹ Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

La Française Systematic Global Listed Real Estate

État financier au 31 décembre 2023

ISIN	Dénomination	Marché	Unité ou Parts ou dev. en milliers	Position au 31/12/2023	Achats/entrées au cours de la période sous revue	Ventes/sorties	Cours	Valeur de marché en EUR	% de l'actif du fonds
Titres négociés en bourse									
Actions									
Étranger									
JP3131430005	Aeon Mall Co. Ltd.		UNITÉ	43 600	43 600	0	JPY 1 772,000	496 098,62	1,80
US0534841012	Avalonbay Communities Inc.		UNITÉ	3 072	3 072	0	USD 187 220	520 653,46	1,89
GB00BLJNXL82	Berkeley Group Holdings PLC		UNITÉ	10 620	11 632	1 012	GBP 46 880	574 537,65	2,09
US11120U1051	Brixmor Property Group Inc.		UNITÉ	24 179	28 697	4 518	USD 23,270	509 342,62	1,85
SG1V35936920	Capitaland India Trust		UNITÉ	678 000	691 100	13 100	SGD 1,140	530 432,69	1,93
CA17039A1066	Choice Properties Reit		UNITÉ	56 248	908	4 000	CAD 13,950	538 692,57	1,96
US22002T1088	Corporate Office Prop. Tr.(Md)		UNITÉ	22 236	25 383	3 147	USD 25,630	515 917,87	1,88
US2296631094	CubeSmart		UNITÉ	13 762	13 762	0	USD 46,350	577 439,64	2,10
US2527843013	Diamondrock Hospitality Co.		UNITÉ	66 396	76 348	9 952	USD 9,390	564 394,55	2,05
CA26153W1095	Dream Industrial Real Est.I.Tr		UNITÉ	55 589	2 422	17 900	CAD 13,960	532 762,90	1,94
US26884U1097	EPR Properties		UNITÉ	11 771	12 761	990	USD 48,450	516 276,60	1,88
US29476L1070	Equity Residential		UNITÉ	9 066	9 066	0	USD 61,160	501 947,73	1,82
US3137451015	Federal Realty Invest.Trust LP		UNITÉ	5 861	5 861	0	USD 103,050	546 757,84	1,99
US32054K1034	First Indust.Realty Trust Inc.		UNITÉ	11 100	732	1 861	USD 52,670	529 250,89	1,92
US35086T1097	Four Corners Ppty Trust Inc.		UNITÉ	23 953	46 153	22 200	USD 25,300	548 599,92	1,99
AU000000GMG2	Goodman Group		UNITÉ	38 393	42 217	3 824	AUD 25,300	600 001,79	2,18
US44107P1049	Host Hotels & Resorts Inc.		UNITÉ	33 284	40 775	7 491	USD 19,470	586 646,88	2,13
JP3360800001	Hulic Co. Ltd.		UNITÉ	58 300	75 500	17 200	JPY 1 476,500	552 738,64	2,01
US46284V1017	Iron Mountain Inc.		UNITÉ	8 509	12 132	3 623	USD 69,980	539 048,40	1,96
JP3027680002	Japan Real Estate Inv. Corp.		UNITÉ	138	138	0	JPY 584 000,000	517 499,28	1,88
CA49410M1023	Killam Apartment REIT		UNITÉ	41 544	41 544	49 298	CAD 17,960	512 241,00	1,86
FR0000121964	Klépierre S.A.		UNITÉ	20 638	27 046	6 408	EUR 24,680	509 345,84	1,85
US5128161099	Lamar Advertising Co.		UNITÉ	6 109	6 952	843	USD 106,280	587 755,87	2,14
US59522J1034	Mid-America Apartm. Comm. Inc.		UNITÉ	4 137	4 475	3 993	USD 134,460	503 563,14	1,83
JP3893200000	Mitsui Fudosan Co. Ltd.		UNITÉ	23 800	23 800	0	JPY 3 458,000	528 469,30	1,92
CH0011108872	Mobimo Holding AG		UNITÉ	1 836	2 125	289	CHF 261,000	515 430,78	1,87
US6374171063	National Retail Properties Inc		UNITÉ	13 836	15 430	1 594	USD 43,100	539 837,60	1,96
AU000000NSR2	NATIONAL STORAGE REIT		UNITÉ	381 812	722 420	707 156	AUD 2,300	542 447,09	1,97
JP3762900003	Nomura Real Estate Hldgs Inc.		UNITÉ	20 971	30 500	9 529	JPY 3 709,000	499 452,04	1,82
SE0007100359	Pandox AB		UNITÉ	51 591	100 710	49 119	SEK 150,400	696 994,06	2,53
US74340W1036	ProLogis Inc.		UNITÉ	4 762	4 762	5 350	USD 133,300	574 638,66	2,09
CH0018294154	PSP Swiss Property AG		UNITÉ	4 118	9 910	5 792	CHF 117,600	520 895,77	1,89
US74460D1090	Public Storage		UNITÉ	1 999	2 052	2 195	USD 305,000	551 935,00	2,01
US7588491032	Regency Centers Corp.		UNITÉ	8 960	9 677	717	USD 67,000	543 448,15	1,98
GB00BGDT3G23	Rightmove PLC		UNITÉ	78 771	78 771	0	GBP 5,756	523 231,07	1,90
CA7669101031	Riocan Real Estate Inv. Trust		UNITÉ	39 291	3 754	4 900	CAD 18,620	502 264,47	1,83
US78377T1079	Ryman Hospitality Prop. Inc.		UNITÉ	5 872	7 370	1 498	USD 110,060	585 047,14	2,13
JP3420600003	Sekisui House Ltd.		UNITÉ	26 316	1 800	7 954	JPY 3 132,000	529 248,27	1,92
US8288061091	Simon Property Group Inc.		UNITÉ	4 897	5 581	684	USD 142,640	632 334,30	2,30
GG00B1W3VF54	Sirius Real Estate Ltd.		UNITÉ	507 159	507 159	0	GBP 0,943	551 902,30	2,01
US84860W3007	Spirit Realty Capital Inc.		UNITÉ	15 873	16 386	513	USD 43,690	627 792,85	2,28
US85254J1025	STAG Industrial Inc.		UNITÉ	15 618	15 618	0	USD 39,260	555 074,17	2,02
AU000000SGP0	Stockland		UNITÉ	208 666	239 600	30 934	AUD 4,450	573 576,94	2,08
CH0008038389	Swiss Prime Site AG		UNITÉ	5 841	6 535	7 718	CHF 89,850	564 498,06	2,05
US8754651060	Tanger Fact.Outlet Centrs Inc.		UNITÉ	22 290	31 800	9 510	USD 27,720	559 343,50	2,03
JP3569200003	Tokyo Fudosan Holdings Corp.		UNITÉ	84 304	100 104	15 800	JPY 901,400	487 959,25	1,77
US9026531049	UDR Inc.		UNITÉ	14 971	14 971	0	USD 38,290	518 933,23	1,89
US9256521090	Vici Properties Inc.		UNITÉ	18 174	1 396	1 087	USD 31,880	524 498,37	1,91
AU000000VCX7	Vicinity Centres Ltd.		UNITÉ	485 943	485 943	0	AUD 2,040	612 344,01	2,23
US9621661043	Weyerhaeuser Co.		UNITÉ	17 203	19 871	2 668	USD 34,770	541 482,20	1,97
Total des actifs en titres								EUR 27 315 024,97	99,29
Avoirs en banque, instruments du marché monétaire non titrisés et fonds du marché monétaire								EUR 97 717,17	0,36
Avoirs en EUR auprès de :									
Dépositaire		EUR		73 352,40			% 100,000	73 352,40	0,27
Soldes dans d'autres devises de l'UE/EEE									
Dépositaire		DKK		138 903,33			% 100,000	18 633,36	0,07
Dépositaire		NOK		407,25			% 100,000	36,30	0,00
Dépositaire		SEK		854,20			% 100,000	76,73	0,00
Soldes dans des devises autres que celles de l'UE/EEE									
Dépositaire		AUD		169,61			% 100,000	104,77	0,00
Dépositaire		CAD		382,37			% 100,000	262,51	0,00
Dépositaire		CHF		549,49			% 100,000	591,04	0,00
Dépositaire		GBP		953,40			% 100,000	1 100,23	0,00
Dépositaire		HKD		470,28			% 100,000	54,52	0,00
Dépositaire		JPY		66 010,00			% 100,000	423,87	0,00
Dépositaire		SGD		441,90			% 100,000	303,26	0,00
Dépositaire		USD		3 068,92			% 100,000	2 778,18	0,01
Autres actifs								EUR 176 409,45	0,64
Créances sur souscriptions de parts		EUR		7 644,40				7 644,40	0,03
Dividendes d'actions à percevoir		EUR		0,23				0,23	0,00
Dividendes d'actions à percevoir		EUR		15 214,77				15 214,77	0,06
Dividendes d'actions à percevoir		JPY		1 238 875,00				7 955,09	0,03
Dividendes d'actions à percevoir		USD		5 345,37				4 838,97	0,02
Dividendes à percevoir sur FPI		AUD		30 416,32				18 788,26	0,07
Dividendes à percevoir sur FPI		CAD		9 538,08				6 548,18	0,02

Dividendes à percevoir sur FPI	USD	77 156,43		69 846,95	0,25
Crédits de retenues à la source	CHF	2 388,16		2 568,74	0,01
Crédits de retenues à la source	EUR	26 394,54		26 394,54	0,10
Crédits de retenues à la source	GBP	14 392,81		16 609,32	0,06
Autres passifs			EUR	-78 437,63	-0,29
Passifs liés aux rachats de parts	EUR	-39 934,45		-39 934,45	-0,15
Passif de frais de gestion (classe I)	EUR	-68,82		-68,82	0,00
Passif de frais de gestion (classe R)	EUR	-38 434,36		-38 434,36	-0,14
Actifs du fonds			EUR	27 510 713,96	100,00 ²⁾
Affectation aux catégories de parts :					
La Française Systematic Global Listed Real Estate I					
Actifs du fonds proportionnels			EUR	84 558,84	
Valeur par part			EUR	1 565,90	
Parts en circulation			UNITÉ	54	
La Française Systematic Global Listed Real Estate R					
Actifs du fonds proportionnels			EUR	27 426 155,12	
Valeur par part			EUR	28,25	
Parts en circulation			UNITÉ	970.985	

²⁾ Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

Cours des titres ou taux du marché

Les actifs des fonds spéciaux sont évalués sur la base des cours/taux de marché suivants :

Tous les actifs : Cours au 29/12/2023

Taux de change (en cotation indirecte)

Dollar australien (AUD)	1,6189 = 1 EUR
Livre sterling (GBP)	0,86655 = 1 EUR
Couronne danoise (DKK)	7,45455 = 1 EUR
Dollar de Hong Kong (HKD)	8,62575 = 1 EUR
Yen japonais (JPY)	155,73355 = 1 EUR
Dollar canadien (CAD)	1,4566 = 1 EUR
Couronne norvégienne (NOK)	11,2185 = 1 EUR
Couronne suédoise (SEK)	11,1325 = 1 EUR
Franc suisse (CHF)	0,9297 = 1 EUR
Dollar de Singapour (SGD)	1,45715 = 1 EUR
Dollar américain (USD)	1,10465 = 1 EUR

Transactions conclues pendant la période de référence dans la mesure où elles n'apparaissent plus dans l'état des actifs :

Achats et ventes de titres, de parts d'investissement et de prêts sur reconnaissance de dette (répartition sur le marché à la date du rapport) :

ISIN	Dénomination	Unité ou Parts ou milliers	Achats/entrées	Ventes/sorties	Volume en milliers
Titres négociés en bourse					
Actions					
Étranger					
JP3047650001	Aeon REIT Investment Corp.	UNITÉ	540	540	
US0147521092	Alexander's Inc.	UNITÉ	0	2 616	
US03784Y2000	Apple Hospitality REIT Inc.	UNITÉ	40 078	40 078	
SG1M77906915	Ascendas Real Estate Inv.Trust	UNITÉ	285 000	285 000	
GB0002869419	Big Yellow Group PLC	UNITÉ	0	48 804	
CA0966311064	Boardwalk Real Estate Investment Trust	UNITÉ	0	16 689	
GB0001367019	British Land Co. PLC, The	UNITÉ	127 339	127 339	
AU000000BWP3	BWP Trust	UNITÉ	0	225 862	
AT0000641352	CA Immobilien Anlagen AG	UNITÉ	909	19 564	
US1331311027	Camden Property Trust	UNITÉ	0	5 441	
CA1366812024	Canadian Tire Corp. Ltd.	UNITÉ	4 172	4 172	
US14174T1079	CareTrust REIT Inc.	UNITÉ	29 024	29 024	
FR0010828137	Carmila S.A.S.	UNITÉ	43 678	43 678	
US12504L1098	Groupe CBRE Inc.	UNITÉ	806	8 512	
SG1T66931158	CDL Hospitality Trusts	UNITÉ	647 600	647 600	
AU000000CLW0	Charter Hall Long WALE REIT	UNITÉ	0	208 949	
AU000000CQR9	Charter Hall Retail REIT	UNITÉ	9 400	234 090	
SG1R89002252	City Developments Ltd.	UNITÉ	119 000	221 000	
FI4000369947	Citycon Oyj	UNITÉ	87 396	87 396	
KYG2177B1014	CK Asset Holdings Ltd.	UNITÉ	0	90 000	
US22822V1017	Crown Castle Internatl Corp.	UNITÉ	4 232	4 232	
CA1264621006	CT REIT	UNITÉ	0	51 152	
JP3486800000	Daito Trust Constr. Co. Ltd.	UNITÉ	6 100	6 100	
NL0015000K93	Eurocommercial Properties N.V.	UNITÉ	26 166	26 166	
NL0015001EJ0	Eurocommercial Properties N.V. - Droits	UNITÉ	26 166	26 166	
US30225T1025	Extra Space Storage Inc.	UNITÉ	1 052	4 203	
CA31890B1031	First Cap. Real Estate Inv.Tr.	UNITÉ	4 480	54 336	
US36467J1088	Gaming & Leisure Properties Inc.	UNITÉ	196	12 029	
US3742971092	Getty Realty Corp.	UNITÉ	0	20 589	
NZCPT0001S9	Goodman Property Trust	UNITÉ	0	473 522	
GB00B04V1276	Grainger PLC	UNITÉ	210 193	210 193	
CA3874371147	Granite REIT	UNITÉ	0	11 534	
CA4039254079	H&R Real Estate Investm. Trust	UNITÉ	0	70 974	
CA46071W2058	Interrent Real Estate Inv.Tr.	UNITÉ	0	65 185	
CH0273774791	Intershop Holding AG	UNITÉ	0	917	
US5290431015	Lexington Realty Trust	UNITÉ	0	60 449	
GB00B4WFW713	Londonmetric Property PLC	UNITÉ	0	285 976	
GB00BYQ46T41	LXI REIT PLC	UNITÉ	0	407 633	
US5663241090	Marcus & Millichap Inc.	UNITÉ	0	16 340	
CA6674951059	NorthWest Healthcare Prop.REIT	UNITÉ	0	73 712	
US6819361006	Omega Healthcare Invest. Inc.	UNITÉ	22 723	22 723	
JP3040880001	Orix Jreit Inc.	UNITÉ	450	450	
US71943U1043	Physicians Realty Trust	UNITÉ	0	39 274	
US7376301039	PotlatchDeltic Corp	UNITÉ	10 911	10 911	
US7561091049	Realty Income Corp.	UNITÉ	9 394	9 394	
AU0000253502	Region Group	UNITÉ	0	350 223	
GB00B1N7Z094	Safestore Holdings PLC	UNITÉ	53 193	111 324	
JP3047820000	Sekisui House Reit Inc.	UNITÉ	1 000	1 000	
GG00BQZCBZ44	Shurgard Self Storage Ltd.	UNITÉ	12 644	12 644	
LU1883301340	Shurgard Self Storage S.A.	UNITÉ	0	13 887	
US82981J1097	SITE Centers Corp.	UNITÉ	78 593	78 593	
CA83179X1087	SmartCentres Real Est.Inv.Tr.	UNITÉ	0	29 378	
CA8661201167	Summit Industrial Income REIT	UNITÉ	0	43 634	
HK0016000132	Sun Hung Kai Properties Ltd.	UNITÉ	45 922	45 922	

SG1Q52922370	Suntec Real Estate Inv. Trust	UNITÉ	0	518 900
US88146M1018	Terreno Realty Corp.	UNITÉ	0	10 408
JP3582600007	Tokyo Tatemono Co. Ltd.	UNITÉ	55 200	55 200
JP3044510000	TOKYU REIT Inc.	UNITÉ	440	440
CA89612W1023	Tricon Residential Inc.	UNITÉ	17 464	81 394
SG1S83002349	UOL Group Ltd.	UNITÉ	112 200	233 777
US92936U1097	W.P. Carey Inc.	UNITÉ	1 020	8 633
AU0000088064	Waypoint REIT Ltd.	UNITÉ	0	348 811
SG1T57930854	Yanlord Land Group Ltd.	UNITÉ	819 100	819 100
Parts de fonds de placement				
Parts de fonds propres du Groupe				
FR0010609115	LA FRANCAISE - LF Trésorerie	PART	24	27

Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Real Estate
pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	total EUR	total EUR	par part ³⁾ EUR
I. Revenus			
1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)		15 133,41	0,877
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		1 128 149,13	65,170
3. Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		3 254,59	0,188
4. Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		203,68	0,012
dont : intérêts sur retenues à la source remboursées	203,68		0,012
5. Déduction de l'impôt à la source étranger		-368 383,65	-21,285
6. Autres revenus		31 232,42	1,801
dont : autres	31 232,42		1,801
Total des revenus		809 589,58	46,763
			0,000
			0,000
II. Charges			
1. Frais de gestion		-462 095,73	-15,791
2. Autres charges		-19 291,55	-1,111
dont : frais de garde	-2 427,21		-0,140
dont : autres	-16 864,34		-0,971
Total des charges		-481 387,28	-16,902
		0,00	0,000
III. Revenu net ordinaire		328 202,30	29,861
IV. Opérations de cession			
1. Plus-values réalisées		1 696 607,38	97,991
2. Moins-values réalisées		-4 464 982,77	-257,860
Résultat découlant des opérations de cession		-2 768 375,39	-159,869
V. Résultat réalisé de l'exercice		-2 440 173,09	-130,008
1. Variation nette des plus-values non réalisées		1 613 310,96	102,119
2. Variation nette des moins-values non réalisées		2 766 115,28	170,264
VI. Résultat non réalisé de l'exercice		4 379 426,24	272,383
VII. Résultat de l'exercice		1 939 253,15	142,375

Évolution du fonds de placement

	EUR	2023 EUR
I. Valeur du fonds de placement au début de l'exercice		28 512 507,68
1. Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		-163 251,85
2. Afflux de fonds (net)		-2 597 360,79
a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	1 062 446,78	
b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	-3 659 807,57	
3. Péréquation des revenus/charges		-180 434,23
4. Résultat de l'exercice		1 939 253,15
dont : variation nette des plus-values non réalisées	1 613 310,96	
dont : variation nette des moins-values non réalisées	2 766 115,28	
II. Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice		27 510 713,96

³ Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Real Estate I
pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	total EUR	total EUR	par part ⁴⁾ EUR
I. Revenus			
1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)		46,50	0,861
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		3 456,67	64,012
3. Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		9,98	0,185
4. Intérêts provenant des placements de liquidités à l'étranger (avant impôt à la source)		0,63	0,012
dont : intérêts sur retenues à la source remboursées	0,63		0,012
5. Déduction de l'impôt à la source étranger		-1 128,96	-20,907
6. Autres revenus		95,50	1,769
dont : autres	95,50		1,769
Total des revenus		2 480,32	45,932
II. Charges			
1. Frais de gestion		-827,04	-15,316
2. Autres charges		-58,93	-1,091
dont : frais de garde	-7,44		-0,138
dont : autres	-51,49		-0,954
Total des charges		-885,97	-16,407
III. Revenu net ordinaire		1 594,35	29,525
IV. Opérations de cession			
1. Plus-values réalisées		5 197,46	96,249
2. Moins-values réalisées		-13 676,91	-253,276
Résultat découlant des opérations de cession		-8 479,45	-157,027
V. Résultat réalisé de l'exercice		-6 885,10	-127,502
1. Variation nette des plus-values non réalisées		5 424,98	100,463
2. Variation nette des moins-values non réalisées		9 040,96	167,425
VI. Résultat non réalisé de l'exercice		14 465,94	267,888
VII. Résultat de l'exercice		7 580,84	140,386

Évolution du fonds de placement

	EUR	2023 EUR
I. Valeur du fonds de placement au début de l'exercice		151 170,29
1. Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		-1 503,88
2. Afflux de fonds (net)		-70 837,28
a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	1 495,88	
b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	-72 333,16	
3. Péréquation des revenus/charges		-1 851,13
4. Résultat de l'exercice		7 580,84
dont : variation nette des plus-values non réalisées	5 424,98	
dont : variation nette des moins-values non réalisées	9 040,96	
II. Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice		84 558,84

Utilisation des revenus du fonds de placement

	total EUR	total EUR	par part ⁵⁾ EUR
I. Disponible pour la distribution		13 480,86	249,646
1. Report de l'exercice précédent		11 888,14	220,151
2. Résultat réalisé de l'exercice		-6 885,10	-127,502
3. Dotation du fonds de placement ⁶⁾		8 477,82	156,997
II. Non affecté à la distribution		12 683,82	234,886
1. Affecté au réinvestissement		0,00	0,000
2. Report à nouveau		12 683,82	234,886
III. Distribution totale		797,04	14,760
1. Distribution finale		797,04	14,760

^{4 et 5} Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

⁶ La dotation du fonds de placement correspond au montant dont le total de la distribution dépasse le résultat réalisé de l'exercice, majoré du report de l'exercice précédent.

Compte de résultat, y compris la péréquation des revenus / La Française Systematic Global Listed Real Estate R
pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	total EUR	total EUR	par part ⁷⁾ EUR
I. Revenus			
1. Dividendes d'émetteurs nationaux (avant impôt sur les sociétés)		15 086,91	0,016
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant impôt à la source)		1 124 692,46	1,158
3. Intérêts sur les placements de liquidités sur le marché national		3 244,61	0,003
4. Intérêts provenant des placements de trésorerie à l'étranger (avant impôt à la source) dont : intérêts sur retenues à la source remboursées	203,05	203,05	0,000
5. Déduction de l'impôt à la source étranger		-367 254,69	-0,378
6. Autres revenus dont : autres	31 136,92	31 136,92	0,032
Total des revenus		807 109,26	0,831
II. Charges			
1. Frais de gestion		-461 268,69	-0,475
2. Autres charges dont : frais de garde dont : autres	-2 419,77 -16 812,85	-19 232,62	-0,020 -0,002 -0,017
Total des charges		-480 501,31	-0,495
III. Revenu net ordinaire		326 607,95	0,336
IV. Opérations de cession			
1. Plus-values réalisées		1 691 409,92	1,742
2. Moins-values réalisées		-4 451 305,86	-4,584
Résultat découlant des opérations de cession		-2 759 895,94	-2,842
V. Résultat réalisé de l'exercice		-2 433 287,99	-2,506
1. Variation nette des plus-values non réalisées		1 607 885,98	1,656
2. Variation nette des moins-values non réalisées		2 757 074,32	2,839
VI. Résultat non réalisé de l'exercice		4 364 960,30	4,495
VII. Résultat de l'exercice		1 931 672,31	1,989
Évolution du fonds de placement		2023	
	EUR	EUR	
I. Valeur du fonds de placement au début de l'exercice		28 361 337,39	
1. Distribution/abattement fiscal pour l'exercice précédent		-161 747,97	
2. Afflux de fonds (net)		-2 526 523,51	
a) Afflux de fonds provenant des ventes de certificats de parts	1 060 950,90		
b) Sorties de fonds liées aux rachats de certificats de parts	-3 587 474,41		
3. Péréquation des revenus/charges		-178 583,10	
4. Résultat de l'exercice dont : variation nette des plus-values non réalisées dont : variation nette des moins-values non réalisées	1 607 885,98 2 757 074,32	1 931 672,31	
II. Valeur du fonds de placement à la fin de l'exercice		27 426 155,12	
Utilisation des revenus du fonds de placement			
	total EUR	total EUR	par part ⁸⁾ EUR
I. Disponible pour la distribution		4 278 990,67	4,407
1. Report de l'exercice précédent		3 868 900,25	3,985
2. Résultat réalisé de l'exercice		-2 433 287,99	-2,506
3. Dotation du fonds de placement ⁹⁾		2 843 378,41	2,928
II. Non affecté à la distribution		4 113 923,26	4,237
1. Affecté au réinvestissement		0,00	0,000
2. Report à nouveau		4 113 923,26	4,237
III. Distribution totale		165 067,41	0,170
1. Distribution finale		165 067,41	0,170

^{7 et 8} Des différences mineures sont possibles, en raison de l'arrondi des pourcentages dans le calcul.

⁹ La dotation du fonds de placement correspond au montant dont le total de la distribution dépasse le résultat réalisé de l'exercice, majoré du report de l'exercice précédent.

Aperçu comparatif des trois derniers exercices / La Française Systematic Global Listed Real Estate I Exercice

	Valeur de la catégorie de parts à la fin de l'exercice EUR	Valeur par part EUR
2023	84 558,84	1 565,90
2022	151 170,29	1 467,67
2021	349 513,18	1 899,53
2020	848 229,79	1 531,10

Aperçu comparatif des trois derniers exercices / La Française Systematic Global Listed Real Estate R Exercice

	Valeur de la catégorie de parts à la fin de l'exercice EUR	Valeur par part EUR
2023	27 426 155,12	28,25
2022	28 361 337,39	26,56
2021	38 119 188,12	34,49
2020	32 114 996,69	27,79

La Française Systematic Global Listed Real Estate

Annexe en application de l'article 7, alinéa 9 du Règlement allemand sur la comptabilité et l'évaluation des investissements en capital (KARBV)

Informations fournies en vertu du règlement sur les instruments dérivés

Aucune transaction sur instruments dérivés n'a été conclue au cours de l'exercice.

L'utilisation du plafond du potentiel de risque de marché pour ce fonds spécial a été déterminée selon une approche simple conformément au règlement sur les produits dérivés.

Autres informations

La Française Systematic Global Listed Real Estate I

Numéro d'identification international de sécurité (ISIN)

DE000A0MKQM3

Valeur par part

Parts en circulation	EUR	1 565,90
Date de lancement	UNITÉ	54,00
Montant minimum d'investissement		03/03/2014
Investisseurs	EUR	100 000
Commission de souscription actuelle		Investisseurs institutionnels
Commission de rachat actuelle	%	0,00
Frais de gestion par an	%	0,00
Affectation du résultat	%	0,75
		distribution

La Française Systematic Global Listed Real Estate R

Numéro d'identification international de sécurité (ISIN)

DE0009763276

Valeur par part

Parts en circulation	EUR	28,25
Date de lancement	UNITÉ	970 984,76
Montant minimum d'investissement		04.01.1999
Investisseurs		aucun
Commission de souscription actuelle		Investisseurs privés
Commission de rachat actuelle	%	5,00
Frais de gestion par an	%	0,00
Affectation du résultat	%	1,50
		distribution

Proportion des titres dans l'actif du fonds (en %)

99,29

Proportion d'instruments dérivés dans l'actif du fonds (en %)

0,00

Information sur les procédures utilisées pour évaluer les actifs

L'évaluation des actifs a été effectuée pendant l'exercice ainsi qu'à la date de clôture du rapport au 31 décembre 2023, en principe au dernier cours de bourse ou de marché négocié, qui garantit une évaluation fiable.

Les actifs qui ne sont ni admis à la négociation sur des bourses, ni admis sur un autre marché organisé ou intégrés dans celui-ci, ou pour lesquels aucun cours négociable n'est disponible, sont évalués à leur valeur vénale actuelle, qui est appropriée si elle est évaluée avec soin selon des modèles d'évaluation adéquats, en tenant compte des conditions actuelles du marché.

Au cours de l'exercice ainsi qu'à la date de clôture du rapport au 31 décembre 2023, les actifs suivants n'ont pas été évalués au dernier cours de bourse ou de marché négocié :

Avoirs en banque et autres Actif	à la valeur nominale
Passif	au montant du remboursement
Conversion des monnaies étrangères	sur la base des cours spot de clôture de WM Company / Reuters

Informations sur la transparence et le ratio de coûts totaux conformément à l'art. 16 (1) alinéa 3 du Règlement allemand sur la comptabilité et l'évaluation des investissements en capital (KARBV)

Ratio des coûts totaux (en %)

Le ratio des frais totaux exprime l'ensemble des frais et paiements supportés par le fonds au cours de l'exercice (hors frais de transaction) par rapport à la valeur nette d'inventaire moyenne du fonds de placement.

La Française Systematic Global Listed Real Estate I	1,13
La Française Systematic Global Listed Real Estate R	1,86

Taux de rotation du portefeuille (PTR)

1,64

Le PTR indique le taux de rotation des parts du fonds de placement et est calculé comme suit : le montant le plus faible de la contre-valeur des achats et des ventes d'actifs de la période de référence concernée, divisé par la valeur nette d'inventaire moyenne.

Rémunérations versées à la société de gestion ou à des tiers, hors péréquation des revenus EUR 1.081,01

La Française Systematic Global Listed Real Estate I

Frais de gestion fixes	EUR	771,98
Commission forfaitaire *)	EUR	309,03
dont : frais de dépositaire	EUR	0,00
dont : droits de garde	EUR	0,00
dont : frais de prestataires tiers	EUR	0,00
dont : frais de recouvrement de la retenue à la source	EUR	0,00

dont : frais de services	EUR	1 943,38
dont : frais d'audit	EUR	0,00
Rémunérations versées à la société de gestion ou à des tiers, hors péréquation des revenus La Française Systematic Global Listed Real Estate R	EUR	495 973,54
Frais de gestion fixes	EUR	405 488,49
Commission forfaitaire	EUR	81 357,51
dont : frais de dépositaire	EUR	30 856,56
dont : droits de garde	EUR	3 167,46
dont : frais de prestataires tiers	EUR	0,00
dont : frais de recouvrement de la retenue à la source	EUR	11 602,50
dont : frais de services	EUR	19 467,47
dont : frais d'audit	EUR	1 963,50

*) Les frais dépassant les frais de gestion et la commission forfaitaire sont supportés par la société de gestion.

Coûts de transaction **EUR** **50 219,06**

Total des frais accessoires de l'acquisition (coûts d'acquisition) et des frais de cession des actifs.

La part des transactions sur titres effectuées pour le compte du fonds de placement au cours de la période sous revue par l'intermédiaire de courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées s'est élevée à 0 %. Leur montant total s'élevait à 0 EUR.

Informations sur les coûts

La société de gestion de capitaux ne perçoit pas de rétrocessions sur les rémunérations et remboursements de frais versés par le fonds au dépositaire et à des tiers.

La société de gestion de capitaux ne verse aucune rémunération aux intermédiaires.

Au cours de l'exercice, le fonds de placement a détenu les parts d'investissement suivantes avec leurs frais de gestion correspondants :

FR0010609115	LA FRANCAISE - LF Trésorerie	0,09 %
--------------	------------------------------	--------

Notes relatives au compte de résultat

La variation nette des plus-values et moins-values latentes est déterminée en comparant, au cours de chaque exercice, les approches de valorisation des actifs prises en compte dans le prix des parts avec leurs coûts d'acquisition historiques respectifs, en intégrant le montant des différences positives dans le total des plus-values latentes, en intégrant le montant des différences négatives dans le total des moins-values latentes et en calculant les variations nettes à partir de la comparaison des postes de totalisation à la fin de l'exercice avec les postes de totalisation au début de l'exercice.

Informations à fournir sur les opérations de financement sur titres conformément au règlement (UE) 2015/2365

Aucune opération de financement de titres ou swap de rendement total au sens du règlement (UE) 2015/2365 n'a été conclue au cours de l'exercice.

Informations sur la rémunération conformément à l'article 101 al. 4, N° 1-5 du code allemand des investissements (KAGB) :

Informations relatives à la rémunération du personnel

Total des rémunérations des salariés versées au cours de l'exercice écoulé de la société de gestion de capitaux	3 093 854
dont rémunération fixe	2 665 754
dont rémunération variable	428 100
Rémunérations versées directement sur le fonds	0
Nombre d'employés de la société de gestion de capitaux	29
Montant du Carried Interest versé	0
Total des rémunérations versées au cours de l'exercice écoulé de la société de gestion de capitaux au preneur de risque	2 071 651
dont directeur	0
dont autres cadres dirigeants	0
dont autres porteurs de risques	0
dont salariés ayant des fonctions de contrôle	0
dont salariés avec le même niveau de revenu	0

Notes de La Française Systematic Asset Management GmbH

* Valeur en EUR
* Exercice 2022
* avec GF
* Valeur en EUR
* Exercice 2022
* Valeur en EUR
* Exercice 2022

La politique de rémunération s'appuie sur les dispositions réglementaires de l'article 37 KAGB al. 1 pour les sociétés de gestion de capitaux et sur les prescriptions de la directive 2009/65/CE modifiée (article 14a al. 2 et 14b al. 1, 3 et 4 de la directive OPCVM).

Le conseil de surveillance de La Française Systematic Asset Management GmbH (LFSAM) définit, sur proposition de la direction, les principes généraux de la politique de rémunération, les revoit au moins une fois par an et est responsable de leur mise en œuvre. Les principes de la politique de rémunération doivent être approuvés par le conseil de surveillance de la société.

En outre, un comité de rémunération a été mis en place par le Groupe La Française (GLF) pour toutes les sociétés du périmètre de consolidation afin de démontrer les compétences et l'indépendance dans l'évaluation de la politique, les pratiques de rémunération et les incitations à la gestion des risques. Le comité de rémunération est composé de 3 membres : le PDG du CMNE, le président du comité d'audit et un membre du conseil de surveillance du GLF.

Directive 2009/384/CE, section 8 a) :
informations concernant le processus décisionnel suivi pour définir la politique de rémunération, incluant, le cas échéant, des informations sur la composition et le mandat du comité de rémunération, les noms des consultants externes dont les services ont été utilisés pour définir la politique de rémunération et le rôle des parties prenantes concernées

La rémunération des employés de LFSAM GmbH se compose des composantes suivantes :

- une composante fixe qui rémunère le salarié pour l'accomplissement satisfaisant de ses tâches et
- une composante variable comprenant un système d'incitation visant à souligner ou à récompenser la performance individuelle du salarié concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'entité opérationnelle à laquelle il appartient ainsi que les résultats de la société dans son ensemble et sa contribution aux résultats du GLF.

La part fixe de la rémunération totale d'un salarié tient compte de son poste et de son niveau de responsabilité. La part fixe est suffisamment élevée pour favoriser l'embauche et la stabilité du personnel et ne pas susciter de prise de risque chez les salariés, de sorte que leur activité ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la propension au risque de la société.

Les employés de LFSAM GmbH qui ont atteint leurs objectifs (c'est-à-dire qui ont rempli les critères quantitatifs et qualitatifs) peuvent recevoir une rémunération variable. En outre, les salariés recrutés pour des fonctions de contrôle et auxquels une composante variable de la rémunération est accordée sont rémunérés indépendamment de la performance des secteurs d'activité qu'ils contrôlent, une fois que les objectifs liés à leurs fonctions ont été atteints.

LFSAM GmbH a opté pour le « bonus pool » comme système global de rémunération variable.

Celui-ci dépend de la performance annuelle de l'entreprise et de l'entité opérationnelle du groupe (c'est-à-dire le GLF) à laquelle l'entreprise appartient. Les paramètres quantitatifs utilisés pour calculer le « bonus pool » sont le résultat financier de l'exercice et les commissions de performance effectivement perçues par le GLF pour l'exercice concerné. La part variable à verser au salarié concerné est déterminée selon des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Le « bonus pool » est distribué à chaque salarié selon une double clé de répartition, en fonction de la contribution de son entité opérationnelle aux résultats du GLF et de la réalisation de ses propres objectifs.

Dans certains cas, le montant de la composante variable de la rémunération des salariés concernés peut atteindre au maximum 200 % de la composante de la rémunération fixe et ne peut pas dépasser le plafond fixé par le comité de rémunération.

En outre, la société a mis en place un système spécifiquement adapté à la composante variable de la rémunération des « salariés concernés par les risques ». Conformément à une procédure d'analyse qualitative et quantitative récurrente chaque année, les collaborateurs concernés par les risques sont identifiés. Pour ces personnes, une part d'au moins 50 % de la rémunération variable (à partir d'un seuil de 100 000 EUR) est reportée sur une période d'au moins trois ans. Ces 50 % (Deferred Bonus) sont indexés sur un panier de fonds et répartis progressivement sur trois ans. Le versement du « Deferred Bonus » est soumis à la condition que les conditions d'existence et de non-application d'une mesure d'ajustement au risque soient remplies après le résultat de l'exercice concerné.

Le système de rémunération a été contrôlé conformément aux exigences réglementaires en vigueur pour l'exercice 2022 par le comité de rémunération. En résumé, il a pu être constaté que le système de rémunération de l'exercice 2022 était conçu de manière appropriée et répondait aux exigences réglementaires.

Les modifications suivantes ont été apportées à la politique de rémunération 2022 depuis la politique de rémunération 2021 :

- Adaptation des indicateurs pour les critères d'évaluation
- Adaptation de l'identification des porteurs de risques : formuler un catalogue de critères servant de base de départ pour l'identification des porteurs de risques/personnes identifiées
- Adaptation de la composition du comité

Directive 2009/384/CE, section 8 b) :

informations sur le lien entre la rémunération et les performances

1. Directive 2009/384/CE, section 8 c) et d) :

informations sur les critères utilisés pour mesurer les performances et la prise en compte du risque, ainsi que sur les critères de performance ouvrant droit à l'attribution d'actions, d'options ou de composantes variables de la rémunération.

2. Art. 101, par. 4, N° 3 du code allemand des investissements (KAGB) et art. 107, par. 4 du règlement délégué complétant la directive AIFM

Description de la manière dont ont été calculés les rémunérations et, le cas échéant, les autres avantages

Note d'intention : art. 101, par. 4, n° 4, du code allemand des investissements en relation avec l'art. 14 ter, par. 1, points c) et d), de la directive OPCVM.

Résultats de la révision annuelle de la politique de rémunération

Note d'intention : art. 101 par. 4 n° 5 du code allemand des investissements

Informations sur les modifications substantielles apportées à la politique de rémunération définie

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852

Nom du produit :

La Française Systematic Global Listed
Real Estate

Identifiant d'identité juridique :

5299008F5PESWI4UG897

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires de ces investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales/sociales** et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ____ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de la période de référence, les actifs du fonds ont été consacrés à des investissements qui respectent systématiquement des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (critères ESG). Dans ce contexte, les questions relatives, par exemple, à l'environnement et à la protection du climat, aux droits de l'homme, à la sécurité et à la santé, au reporting ainsi qu'à la lutte contre la corruption et les actes de corruption ont été prises en compte. L'utilisation d'un facteur ESG a permis d'attribuer une note élevée aux investissements sélectionnés, qui présentaient de bons indicateurs selon des critères environnementaux (E), sociaux (S) et de bonne gouvernance (G).

L'évaluation ESG a été réalisée par le centre de recherche du groupe La Française. Aucune valeur de référence n'a été déterminée pour établir si et dans quelle mesure le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Tout d'abord, l'univers d'investissement possible pour le Groupe La Française a été limité par une politique d'exclusion applicable à tous les produits et basée principalement sur des critères ESG mais aussi sur d'autres principes.

Les critères d'exclusion minimaux suivants liés à la durabilité ont été appliqués aux investissements directs conformément à la politique d'exclusion du Groupe La Française :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Tabac	
Production	Max. 5 % du chiffre d'affaires
Services, distribution	Max. 25 % du chiffre d'affaires
Charbon	
Sociétés minières	Max. 20 % du chiffre d'affaires
Entreprises de fourniture d'électricité	Max. 20 % du chiffre d'affaires ou de la production d'énergie
Expansion	0 plan d'ouverture de nouvelles mines de charbon ou de nouvelles centrales à charbon
Sortie	Sortie totale d'ici 2030 (OCDE) ou 2020 (pays émergents)
Énergies fossiles non conventionnelles¹	
Toutes les 6 catégories confondues	Max. 33 % du chiffre d'affaires
Tar Sands - sables bitumineux	Max. 20 % de la production
Expansion	0 expansion en 2025
Armes controversées	

Mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques et chimiques, phosphore blanc, uranium appauvri	sur la base de conventions internationales telles que la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions
Exclusions de pays	
Entreprises établies dans des pays figurant sur la liste noire et la liste rouge des pays sensibles et nécessitant, au cas par cas, une autorisation du service de conformité de LFSAM. Ces listes, gérées et mises à jour par le service de conformité de LFSAM, sont établies au regard des sanctions internationales et de leurs répercussions en matière de terrorisme et de corruption.	

- 1 - Gaz de schiste ou gaz de houille
- 2 - Schiste bitumineux et huile de schiste (Shale Oil) ; gaz de schiste et huile de schiste (Shale Gas) ;
- 3 - Pétrole issu des sables bitumineux (Oil Sand) ;
- 4 - Extra Heavy Oil (pétrole extra-lourd) ;
- 5 - Pétrole et gaz offshore ultra profond ; et
- 6 - Gisements de pétrole et de gaz fossiles en Arctique

Dans l'univers d'investissement réduit par l'application des critères d'exclusion, les meilleures 80 % des entreprises ont été sélectionnées sur la base de leur score ESG. Les gestionnaires de portefeuille de La Française Systematic Asset Management GmbH ont sélectionné au moins 45 actions à l'aide de leur modèle multifactoriel. Le modèle multifactoriel se compose des facteurs qualité, valeur, momentum et faible risque. Le processus de sélection a été régulièrement réexaminé.

La société a également appliqué les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies (PRI) dans son processus d'investissement.

Le fonds d'investissement a également tenu compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. D'autres explications figurent dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Dans l'ensemble, tous les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ont bien évolué au cours de la période de référence. Mais comme les facteurs de durabilité utilisés pour évaluer chaque investissement varient, nous ne pouvons pas donner de score global.

Tous les critères d'exclusion contraignants pour le fonds de placement ont été respectés au cours de la période de référence. Les critères d'exclusion minimaux liés à la durabilité reposent sur des informations transmises par un fournisseur de données externe et sont codés dans le cadre de la conformité pré et post-

trade. L'examen a été effectué au moins tous les six mois. Au cours de la période de référence, il n'y a pas eu de violation des limites selon les exclusions définies.

L'évolution concernant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est décrite plus en détail dans la section distincte.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

En ce qui concerne la dernière année de référence, l'ensemble des critères d'exclusion obligatoires et des indicateurs ESG appliqués au fonds d'investissement au cours de la période de référence précédente ont également été respectés.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

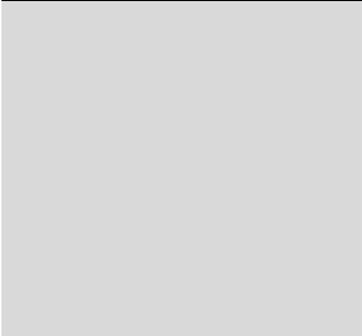
Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.

— — *Comment les indicateurs concernant les principales incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

N/A

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La liste minimale d'exclusions liée à la durabilité du Groupe La Française a filtré les entreprises pour leur participation à des pratiques controversées contraires aux normes internationales. Le cadre normatif central est constitué des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les titres d'entreprises qui enfreignent gravement ces cadres ont été retirés de l'univers d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe de « prévention des atteintes significatives » ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui respectent les critères de l'Union en matière d'activités économiques écologiquement durables. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'Union relatifs aux activités économiques écologiquement durables.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Grâce à l'application stricte des critères d'exclusion et à la prise en compte de l'évaluation des PAI par le fournisseur de données externe ISS ESG, le fonds d'investissement tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, conformément aux indicateurs de durabilité obligatoires visés à l'annexe 1, tableau 1, du règlement (UE) 2022/1288 (indicateurs PAI obligatoires).

En outre, le fonds d'investissement tient compte d'un indicateur facultatif conformément à l'annexe 1, tableau 2, point 14, et à l'annexe 1, tableau 3, point 16, du règlement (UE) 2022/1288 (indicateurs PAI facultatifs).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La détermination des 15 principaux investissements se fait à quatre dates de référence par an (31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre), avec à chaque fois la valeur moyenne de l'investissement principal.

La liste comprend les investissements qui ont constitué la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

01/01/2023 –
31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	En % des actifs	Pays
SIMON PROPERTY GROUP INC	Immobilier	2,11 %	États-Unis
PANDOX AB	Immobilier	2,10 %	Suède
HOST HOTELS + RESORTS INC	Immobilier	2,08 %	États-Unis
RYMAN HOSPITALITY PROPERTIES INC	Immobilier	2,06 %	États-Unis
SPIRIT REALTY CAPITAL INC	Immobilier	2,05 %	États-Unis
LAMAR ADVERTISING CO	Immobilier	2,04 %	États-Unis
WEYERHAEUSER CO	Immobilier	2,04 %	États-Unis
DIAMONDROCK HOSPITALITY CO	Immobilier	2,01 %	États-Unis
IRON MOUNTAIN INC	Immobilier	2,00 %	États-Unis
KLEPIERRE	Immobilier	1,99 %	France
BERKELEY GROUP HOLDINGS PLC	Construction et matériaux de construction	1,99 %	Grande-Bretagne
STOCKLAND	Immobilier	1,98 %	Australie
TANGER FACTORY OUTLET CENTERS INC	Immobilier	1,98 %	États-Unis
REGENCY CENTERS CORP	Immobilier	1,98 %	États-Unis
BRIXMOR PROPERTY GROUP INC	Immobilier	1,97 %	États-Unis



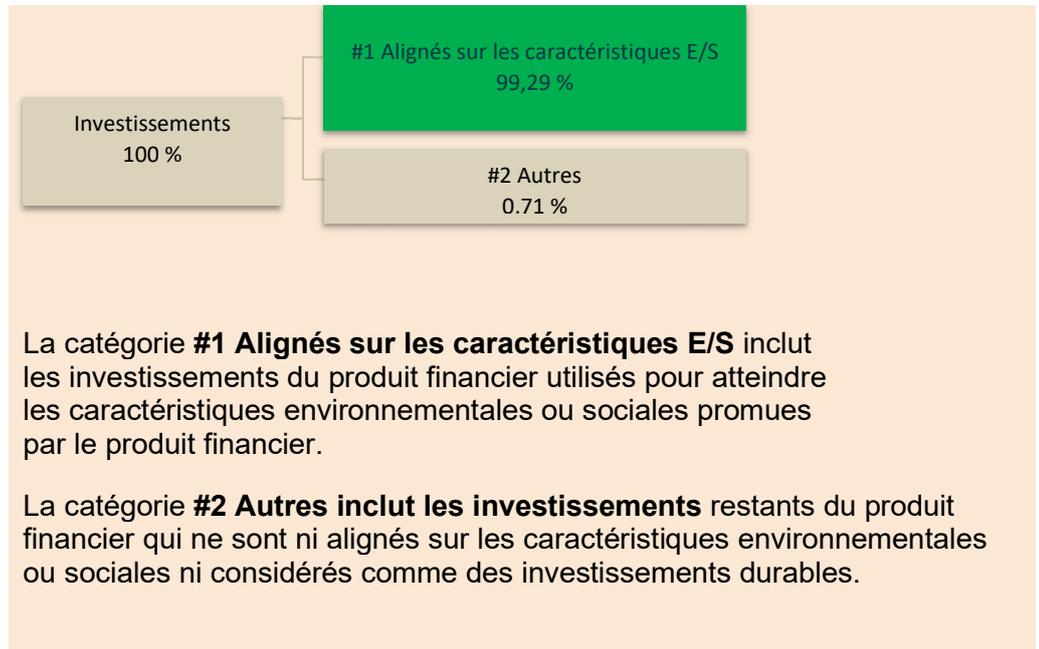
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Les investissements liés à la durabilité sont tous les investissements qui contribuent à la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales de la stratégie d'investissement. À la date de clôture du rapport, la part des investissements liés à la durabilité était de 99,29 %.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

Le fonds est un fonds d'actions investissant à l'échelle mondiale et se concentrant sur des secteurs spécifiques. L'accent a été mis sur la sélection des titres individuels, notamment en fonction des caractéristiques environnementales ou sociales promues par la stratégie d'investissement. Celle-ci a été effectuée selon un système de points purement systématique et sans pronostic, sur la base de classements, en tenant compte également de critères de durabilité et de bonne gouvernance d'entreprise. Le Groupe La Française place son propre centre de recherche basé à Londres et à Paris au cœur de la démarche d'investissement durable pour proposer des solutions adaptées. C'est ce qui a été fait pour ce fonds d'investissement au cours de la période de référence. Ainsi, à la date de clôture du rapport, la proportion d'investissements liés à la durabilité était de 99,29 %. À la date de clôture du rapport, les autres investissements étaient constitués, au cours de la période de référence, de 0,71 % de liquidités destinées à la gestion de la trésorerie, de produits dérivés ou d'instruments financiers qui ne satisfont pas aux exigences de durabilité ou pour lesquels on ne dispose pas de données suffisantes pour évaluer leur présence. Toutefois, pour ces derniers, les exclusions obligatoires définies pour le fonds d'investissement ont été respectées.



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Le fonds d'investissement investit essentiellement à 95,27 % dans le secteur économique « immobilier ».

D'autres informations générales à ce sujet peuvent également être consultées dans la section « Rapport d'activité ».



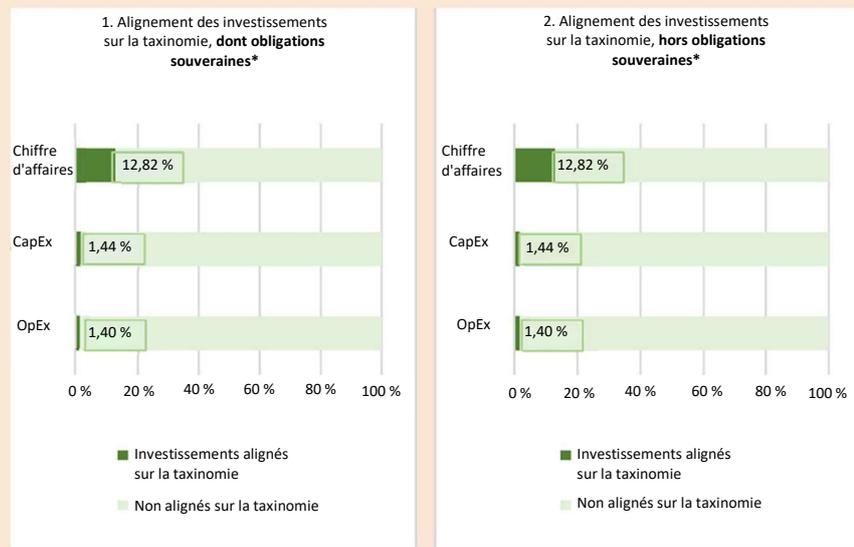
● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Bien que la stratégie d'investissement du fonds ne vise pas à réaliser des investissements durables au sens du règlement sur la publication d'informations, la Commission européenne a clarifié la situation en ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'Union européenne, à condition, entre autres, que les caractéristiques environnementales soient promues.

Les quotas de taxinomie réels sont disponibles dans les graphiques ci-dessous.

opérationnelles
vertes des sociétés
bénéficiaires des
investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

Oui :

Dans le gaz fossile **Dans l'énergie nucléaire**

Non

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion des investissements dans les activités transitoires était de 0 %. La proportion des investissements dans les activités habilitantes était de 12,82 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Aucune valeur correspondante n'a été publiée l'année précédente. Il n'est donc pas possible de comparer les quotas de taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit financier a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas visé d'investissements durables au sens des définitions de l'article 2, point 17, du règlement sur la publication d'informations.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Au cours de la période de référence, les autres investissements étaient constitués de liquidités destinées à la gestion de la trésorerie, de produits dérivés ou d'instruments financiers qui ne satisfont pas aux exigences de durabilité ou pour lesquels on ne dispose pas de données suffisantes pour évaluer leur présence. Toutefois, pour ces derniers, les exclusions obligatoires définies pour le fonds d'investissement ont été respectées.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La société a défini des critères d'exclusion contraignants pour ce produit financier, sur la base de critères ESG. Cet examen a été intégré à la gestion interne indépendante des risques, qui supervise les exigences spécifiques découlant du processus d'investissement ESG au moyen de systèmes techniques appropriés. En outre, des listes positives/négatives sont régulièrement mises à la disposition des gestionnaires du portefeuille pour être prises en compte dans le processus d'investissement. Les listes sont mises en œuvre et surveillées (dans la mesure du possible) dans le système. Dans les cas où il n'est pas encore possible de garantir un contrôle systémique, un contrôle est assuré par les gestionnaires de portefeuille.

Les critères d'exclusion minimaux liés à la durabilité reposaient sur des informations transmises par un fournisseur de données externe et étaient codés dans le cadre de la conformité pré et post-trade. L'examen a été effectué au moins tous les six mois.

Un modèle de notation ESG a également été appliqué.

Le fonds d'investissement a également tenu compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. D'autres explications figurent dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? ».

Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies sont également respectés.



Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence durable ?

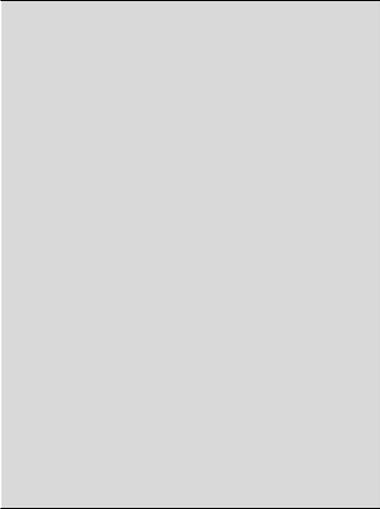
Aucun indice de référence n'a été déterminé pour établir si le fonds d'investissement est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer**



l'alignement de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut ?

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

N/A

Francfort-sur-le-Main, le 10 avril 2024

La Française Systematic Asset Management GmbH
La direction

OPINION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport annuel du fonds commun de placement La Française Systematic Global Listed Real Estate – comprenant le rapport d'activité pour l'exercice allant du 01/01/2023 au 31/12/2023, l'état du patrimoine et l'état des actifs au 31/12/2023, le compte de résultat, le compte d'affectation, l'état du portefeuille pour l'exercice allant du 01/01/2023 au 31/12/2023, ainsi que l'aperçu comparatif des trois derniers exercices, l'état des opérations réalisées au cours de la période sous revue dans la mesure où elles ne font plus l'objet de l'état du patrimoine, ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, sur la base des informations recueillies lors de l'audit, le rapport annuel ci-joint est conforme, sur tous les points essentiels, aux dispositions du code allemand des investissements (KAGB) et aux règlements européens applicables et permet, dans le respect de ces dispositions, de se faire une idée complète de la situation et de l'évolution réelles du fonds de placement.

Base pour l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre contrôle du rapport annuel conformément à l'article 102 du code allemand des investissements (KAGB) en respectant les principes allemands de contrôle régulier des comptes établis par l'Institut allemand des réviseurs d'entreprise (IDW). Notre responsabilité au titre de ces règles et principes est décrite plus en détail dans la section « Responsabilité de l'auditeur concernant l'audit du rapport annuel » de notre opinion. Nous sommes indépendants de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, conformément aux dispositions du droit commercial et professionnel allemand et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles allemandes conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sur le rapport annuel.

Responsabilité des représentants légaux et du conseil de surveillance pour le rapport annuel

Les représentants légaux de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, sont responsables de l'établissement du rapport annuel qui correspond aux prescriptions du code allemand des investissements et aux règlements européens y afférents dans tous les points essentiels et, à cet égard, du fait que le rapport annuel permet, en vertu de ces prescriptions, de se faire une image globale de la situation et de l'évolution réelles du fonds commun de placement. En outre, les représentants légaux sont responsables du contrôle interne qu'ils ont défini comme nécessaire, conformément à ces règles, pour permettre l'établissement d'un rapport annuel exempt d'inexactitudes significatives résultant d'actes délictueux (manipulation des comptes et atteinte aux intérêts pécuniaires) ou d'erreurs.

Lors de l'établissement du rapport annuel, les représentants légaux sont responsables de l'intégration dans le rapport des événements, décisions et facteurs susceptibles d'avoir une influence significative sur l'évolution future du fonds d'investissement. Cela signifie entre autres que les représentants légaux doivent, lors de l'établissement du rapport annuel, évaluer la poursuite des activités du fonds de placement par La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, et qu'ils ont la responsabilité d'indiquer les faits en rapport avec la poursuite des activités du fonds de placement, dans la mesure où ils sont pertinents.

Le conseil de surveillance de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, est responsable de la surveillance du processus de comptabilité de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, pour l'établissement du rapport annuel du fonds de placement.

Responsabilité de l'auditeur en matière d'audit du rapport annuel

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport annuel, dans son ensemble, ne comporte pas d'anomalies significatives résultant d'actes délictueux ou d'erreurs, et d'exprimer une opinion sur le rapport annuel.

- Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément à l'article 102 du KAGB, dans le respect des principes allemands de l'audit en bonne et due forme établis par l'Institut allemand des réviseurs d'entreprise (IDW), détectera en permanence une présentation erronée importante. Les fausses déclarations peuvent résulter d'actes délictueux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent, individuellement ou collectivement, les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ce rapport annuel.

Au cours de l'audit, nous faisons preuve de discernement et conservons une attitude critique. En outre,

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, résultant d'actes délictueux ou d'erreurs, dans le rapport annuel, planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives résultant d'actes délictueux ne soient pas détectées est plus élevé que le risque que des anomalies significatives résultant d'erreurs ne soient pas détectées, car les actes délictueux peuvent impliquer des collusions frauduleuses, des falsifications, des omissions intentionnelles, des déclarations trompeuses ou la mise en échec des contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce système de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main ;
- nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquées par les représentants légaux de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, pour l'établissement du rapport annuel, ainsi que le caractère représentatif des valeurs estimées et des informations y afférentes présentées par les représentants légaux ;
- nous tirons des conclusions sur la base des éléments probants recueillis, afin de déterminer s'il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main, à poursuivre l'exploitation du fonds de placement. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre opinion, sur les informations correspondantes fournies dans le rapport annuel ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion. Nous formulons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis à la date de notre rapport. Des événements ou des circonstances futurs peuvent toutefois conduire à ce que le fonds de placement ne soit pas poursuivi par La Française Systematic Asset Management GmbH, Francfort-sur-le-Main ;
- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu du rapport annuel, y compris les informations fournies, ainsi que la question de savoir si le rapport annuel présente les opérations et événements sous-jacents de telle sorte que le rapport annuel permette de se faire une idée complète de la situation et de l'évolution réelles du fonds de placement, dans le respect des dispositions du KAGB allemand et des règlements européens applicables.

Nous nous entretenons avec les responsables de la surveillance, entre autres, de l'étendue prévue et du calendrier de l'audit, ainsi que des constatations d'audit significatives, y compris des éventuelles lacunes du système de contrôle interne que nous avons constatées au cours de notre audit.

Francfort-sur-le-Main, le 10 avril 2024

FFA Frankfurt Finance Audit GmbH
Société d'audit

Schliemann
Auditeur

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

La Française Systematic Asset Management GmbH

Neue Mainzer Str. 80 60311
60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)
Tél.: +49 (0) 69 97 57 43 -0
Fax: +49 (0) 69 97 57 43 -81
info-am@la-francaise.com
www.la-francaise-systematic-am.com

Capitaux propres
6,2 millions € au 31/12/2023
Capital souscrit et versé
2,6 millions € au 31/12/2023

Actionnaire

Groupe La Française
Paris

Directeurs

Berit Jauch,
20355 Hamburg

Dennis Jeske,
63128 Dietzenbach

Kay Scherf,
63110 Rodgau

Mark Wolter,
53925 Kall

Dépositaire

BNP Paribas S.A.
Succursale Allemagne
Senckenberganlage 19
60325 Francfort-sur-le-Main
Capitaux propres: 120.56 millions €
au 31.12.2022

Auditors

FFA Frankfurt Finance Audit GmbH
Société d'audit
Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Conseil d'administration

Philippe Lecomte
CEO La Française AM Finance Services
Head Business & Corporate Development
Groupe La Française
Paris
Président

Philippe Verdier
Chief Financial Officer
Group La Française
Paris
Vice-président

Dr. Sybille Hofmann
Membre indépendante du conseil d'administration

Membre de la fédération

BVI Bundesverband
Investment und Asset Management e.V.
Francfort-sur-le-Main (Allemagne)



LA FRANÇAISE
SYSTEMATIC ASSET MANAGEMENT

La Française Systematic Asset Management GmbH
Neue Mainzer Str. 80
60311 Francfort-sur-le-Main (Allemagne)

Tél.: +49 (0) 69 97 57 43 -0
Fax: +49 (0) 69 97 57 43 -81
info-am@la-francaise.com
www.la-francaise-systematic-am.com